

Règlement piscine EFP

L'AENV n'est pas propriétaire des piscines où ont lieu les cours et nous devons tous nous comporter avec beaucoup de respect. En faisant attention aux quelques règles qui suivent, vous participez activement à maintenir une ambiance agréable et respectueuse :

- Aucun parent n'est autorisé à rester au bord du bassin durant le cours (sauf aux portes-ouvertes, les dates vous seront communiquées).
- On enlève ses chaussures AVANT d'entrer dans les vestiaires.
- On ne mange pas au bord du bassin ni dans les vestiaires.
- On se douche avant d'aller dans l'eau.
- On se sèche avant de rentrer dans le vestiaire.
- Soyez fair-play dans la répartition des douches, merci de ne pas "réserver" une douche avec une serviette.
- On ne laisse AUCUN déchet, ni au bord du bassin, ni dans les vestiaires.
- C'est le sexe de l'adulte-accompagnant qui détermine le vestiaire à utiliser (p.ex. un papa qui accompagne sa petite fille doit utiliser le vestiaire des hommes)
- Parking : nous ne tolérerons pas de parking hors des zones prévues à cet effet. Si toutes les places autorisées sont occupées, vous êtes tenus de vous garer dans les zones bleues du quartier.
- Maladies infantiles et de la peau
 - Verrues** : L'accès au bassin est interdit en cas de verrues, selon la demande des exploitants de bassin.
 - Molloscum** : L'accès au cours est permis uniquement si toutes les lésions du molluscum sont couvertes (pansements étanches, combinaisons) et qu'il n'y a aucun molluscum sur les doigts, la paume des mains et la plante des pieds.
 - Mycoses** : toute personne atteinte ne doit fréquenter la piscine qu'après avoir été correctement soignée.
 - Maladies de l'enfance** (rougeole, rubéole, oreillons, varicelle) : la fréquentation des cours n'est pas recommandée.

L'AENV se réserve le droit, dans les violations graves de ce qui précède ainsi que pour tout manque de respect au personnel de l'EFP, d'expulser avec effet immédiat et sans remboursement les clients concernés.